

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY-EN-OTHE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 089-218900595-20250925-2025_51-DE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
12	12	7	9

Séance du 25 septembre

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre

Convocation 26/09/2025

Date d'affichage 26/09/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – C. GUILLAUME -

Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER et P. BOYET à S. GREMY

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire : S. GREMY

PASSATION D'UN MARCHE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA RUE DE LA FORET

Vu les travaux de voirie envisagés dans la rue de la Forêt.

Considérant que les travaux comprennent l'aménagement des trottoirs dont la compétence est à la charge de la Commune, la réfection de la chaussée à la charge du Département et la création de plateaux surélevés pour la sécurisation des traversées piétonnes à la charge de la Commune,

Considérant que le Département établira une convention pour la co-maîtrise d'ouvrage et la prise en charge financière des travaux de chaussée de la RD 140 entre la Commune et le Département,

Considérant que le montant estimatif des travaux est de 484.123,60 € HT, il est nécessaire de lancer un marché public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention qui sera rédigée par le Département,
AUTORISE Mme le Maire à lancer un marché pour les travaux de voirie de la rue de la Forêt et à signer tous les documents s'y rapportant,
AUTORISE Mme le Maire à solliciter le Département pour obtenir une subvention dans le cadre des amendes de police,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY

Le Maire
Catherine DECUYPER